

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juin 2011
Rapporteur : Monsieur
BIGORGNE**

N° 1 DDV 11.4

**PROJET TRANSPORTS
APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Par délibérations des 5 février 2010 et 12 mars 2010, le conseil communautaire et le conseil municipal de Quimper ont respectivement approuvé les orientations et axes stratégiques du projet transports et désigné dans le cadre d'une convention, Quimper communauté comme maître d'ouvrage de l'opération.

Le conseil communautaire a également décidé par délibération du 2 juillet 2010 de confier la maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagements à EGIS mobilité associé à Atelier villes et paysages, l'atelier lumière, IOSIS et EURL Philippe Brulé.

Par ailleurs par délibérations du conseil communautaire du 10 décembre 2010 et du conseil municipal de la ville de Quimper du 17 décembre 2010 il a été décidé de mettre en œuvre conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme une concertation associant les habitants, les associations locales ainsi que les personnes publiques ou morales concernées.

Cette concertation qui s'est déroulée du 18 avril au 7 mai 2011 avait pour objectif de présenter, informer et recueillir l'avis du public sur le projet de transports en commun en site propre en cours d'élaboration et prendre au mieux en compte les observations pour élaborer l'avant projet qui sera soumis a enquête publique

Cette concertation complète ce qui a déjà été réalisé par Quimper communauté en septembre 2009 au moment de la semaine de la mobilité à l'occasion de laquelle avaient été mis en place, une exposition mobile, une réunion publique, un forum Internet et une concertation avec les conseils de quartiers de Quimper.

Le dispositif de concertation a donné lieu à :

- une réunion publique le 18 Avril 2011, salle du Chapeau Rouge ;
- l'élaboration d'un dossier de concertation présentant les enjeux et objectifs du projet transports, ses grandes caractéristiques et le dispositif de concertation ;

- la mise à disposition de registres d'observations et d'un forum sur le site internet de l'agglomération pour recueillir l'avis de la population.
- la réalisation d'une exposition visible à l'espace grands projets .
- la réalisation d'un film présentant le projet et les enjeux de la mobilité
- la publication d'un dossier de 4 pages présentant le projet dans le magazine d'information communautaire
- une réunion avec les conseils de quartiers de Quimper
- 2 conférences de presse pour annoncer la concertation Des encarts ont également annoncés le projet dans la presse
- une campagne d'affichage sur et dans les bus, le mobilier urbain d'information et l'habillage complet d'un bus et de l'abri voyageurs de la rue du parc.

Le bilan de la concertation :

Les moyens de communication mis en place ont permis de faire émerger des attentes et des préoccupations en matière de :

- Niveau d'offre de transports proposé ;
- Situation et tarification des parkings relais ;
- Impact du projet sur l'offre en stationnement ;
- Aménagements et développement des services en faveur des modes doux ;
- Accessibilité des riverains, des commerces ;
- Impact du plan de circulation notamment sur la congestion du trafic ;
- Aménagement du secteur de la gare.

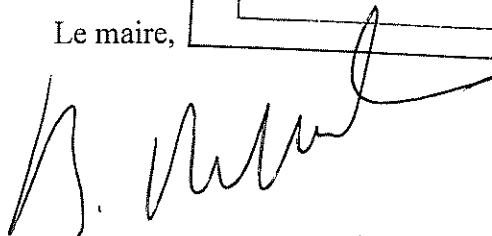
Le document joint en annexe récapitule pour chaque thème la nature des préoccupations exprimées et la teneur de la réponse du maître d'ouvrage.

Ces questions donneront lieu à des approfondissements lors des études d'avant projet.

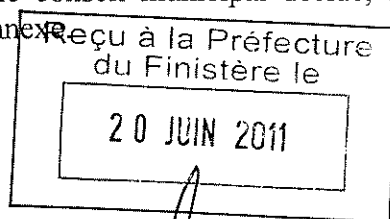
La concertation se poursuivra tout au long du projet, au moment de l'enquête publique, avec des réunions publiques ou ciblées, une information communication régulière, une page Web dédiée sur le site Internet de Quimper communauté, des journaux d'information distribués aux foyers de l'agglomération.

Après avoir délibéré (8 abstentions, 39 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de la concertation, joint en annexe.

Le maire,



Bernard POIGNANT



CONCERTATION PREALABLE DU PROJET TRANSPORTS DU 18 AVRIL AU 7 MAI 2011

BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation préalable relative au projet transports de Quimper communauté s'est déroulée du 18 avril au 7 mai 2011 après avoir fait l'objet en septembre 2009, à l'occasion de la semaine de la mobilité d'une première phase d'information.

Le dispositif de concertation a donné lieu à :

- une réunion publique le 18 Avril 2011, salle du Chapeau Rouge qui a rassemblé plus de 300 personnes ;
- l'élaboration d'un dossier de concertation présentant les enjeux et objectifs du projet transports, ses grandes caractéristiques et le dispositif de concertation ;
Ce dossier, accompagné d'un registre d'observations était consultable dans les mairies de Plomelin, Ploneis, Locronan, Ergué Gabéric, Guengat, Plogonnec, Pluguffan, Quimper (y compris les mairies annexes), ainsi qu'à l'espace grands projets et l'agence QUB et téléchargeable sur le site Internet de l'agglomération ;
- La réalisation d'une exposition à l'espace grands projets qui accompagnait la mise à disposition du dossier de concertation et du registre d'observations ; plus de 300 personnes se sont rendues à l'espace grand projets ;
- La réalisation d'un film sur les enjeux de la mobilité et le projet, présenté lors de la réunion publique du 18 Avril 2011 et qui pouvait être visionné à l'espace grands projets et sur le site Internet de l'agglomération ; les pages du projet sur le site Internet ont été consultées plus de 2 000 fois et le film a été visionné 840 fois ;
- La mise en place d'un forum sur le site Internet de l'agglomération qui a recueilli plus de 100 avis ;
- La publication d'un article de 4 pages présentant le projet dans le magazine d'information communautaire diffusé à 48 300 exemplaires ;
- Une réunion avec les conseils de quartiers de Quimper ;
- Une conférence de presse le 11 avril pour annoncer l'ouverture de la concertation et une le 29 avril pour rappeler la concertation en cours. Des encarts ont également annoncé le projet dans la presse
- Une campagne d'affichage sur et dans les bus, le mobilier urbain d'information et l'habillage complet d'un bus et de l'abri voyageurs de la rue du Parc.

RAPPEL COMMUNICATION SUR LE PROJET LORS DE LA SEMAINE DE LA MOBILITE 2009

Les modalités de la concertation préalable viennent en complément de ce qui a déjà été réalisé en septembre 2009 par Quimper communauté, au moment de la semaine de la mobilité, à l'occasion de laquelle avait été mis en place :

- une exposition mobile d'information sur le projet transports (bus de la mobilité en 14 lieux de l'agglomération avec mise à disposition d'un registre) ;

- une réunion publique le 18 septembre 2009 ;
- un forum Internet ;
- une concertation avec les conseils de quartiers de Quimper.

Avec plus de 200 contributions cette première phase de concertation avait permis de relever une forte attente en faveur de transports collectifs performants

BILAN DE LA CONCERTATION :

Plus de 300 personnes ont assistées à la réunion publique du 18 avril et grâce à l'ensemble des moyens mis à disposition du public, 370 expressions diverses ont pu être recueillies (registres, Forum, questions lors de la réunion publique, courriels).

Les avis sont partagés avec 118 avis plutôt favorables, 179 plutôt défavorables.

Les inquiétudes portent sur la conséquence du projet sur l'activité économique, la baisse de l'offre en stationnement (point le plus fréquemment abordé), les risques de congestion de la circulation, les conséquences en matière d'accessibilité (riverains, livraisons, professionnels mobiles, etc.).

Il est jugé par certains comme trop ambitieux, trop coûteux par rapport à la taille de l'agglomération et inadapté face aux évolutions technologiques, pas assez par d'autres avec une offre de transports proposée insuffisante et incomplète et les thèmes suivants ont été abordés :

1. Offre de transports

Les demandes concernent :

- Le renforcement de l'offre proposée :
 - niveau d'offre de l'ordre de 20 minutes en pointe est jugée insuffisant sur les lignes secondaires urbaines et sur les lignes armatures (3 à 5 minutes aux heures de pointes au lieu de 10 minutes proposées) ;
 - amélioration de l'offre sur les lignes périurbaines (demandes exprimées sur les communes de Ploneis, Pluguffan, Ergué Gabéric) ;
 - création de lignes « circulaires » avec desserte directe de quartiers à quartiers ;
 - meilleure articulation de la desserte globale du territoire ;
 - création de service de soirée et amélioration de l'offre du dimanche.
- La tarification

Réponse du maître d'ouvrage

• Renforcement de l'offre

En matière d'offre et de services, le projet repose sur la mise en oeuvre d'un réseau hiérarchisé bénéficiant d'un cadencement élevé des lignes principales, de mesures d'adaptation de l'offre aux besoins et d'actions visant à renforcer l'intermodalité et le service à l'utilisateur.

Ainsi le nouveau réseau de transports collectifs proposé s'organise autour de :

- 3 lignes armatures à forte fréquence (10 minutes en heures de pointe) et grande amplitude horaire (6 heures/21 heures), desservant les principaux pôles générateurs de déplacements actuels et à venir, ainsi que des parcs-relais ;
- 46 500 habitants, 26 400 emplois, 18 700 scolaires se situent à moins de 500 m de ces 3 lignes ;
- 6 lignes complémentaires permettant une desserte fine de Quimper, proposant une première ligne directe interquartier (sans passage par le centre ville) et structurant l'offre sur Ergué Gabéric (création ligne 8 en septembre 2010) ;
- 16 lignes suburbaines qui ont bénéficié d'une structuration de l'offre depuis le transfert de la compétence transports par Quimper communauté. Cette offre évoluera dès septembre prochain, avec la prise en charge directe par Quimper communauté de certaines lignes, aujourd'hui gérées dans le cadre d'un protocole de coopération avec le département ;
- Les lignes urbaines bénéficient d'une permanence de l'offre de septembre à juillet afin de favoriser tout type d'usage (action mise en place depuis septembre 2010) ;
- La mise en place d'une offre de soirée ;
- d'une articulation de l'offre des différentes autorités organisatrices de transports pour favoriser l'intermodalité; (meilleure desserte de la gare par le réseau de Quimper-communauté, desserte du centre de Quimper et des parcs relais par le réseau Penn Ar Bed, coordination des horaires, etc), complétée à l'échelle du territoire par le projet de réseau armature départemental prévu en septembre 2011 et le renforcement à l'horizon 2014 de l'offre TER Quimper/Brest .
Les 2 pôles multimodaux prévus (PEM de la gare et de la place de la Résistance) favoriseront ces échanges.
- d'actions en faveur du confort d'attente de l'utilisateur, grâce à l'équipement des stations en information voyageurs et billettique.

L'objectif de ce nouveau réseau est d'organiser un réseau favorisant le report modal, en proposant un service efficient, répondant aux besoins les plus importants, évolutif, anticipant les projets des autres autorités de transports (meilleure desserte de la gare) et économiquement soutenable par l'agglomération, conformément à la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI).

Sur le territoire communautaire, le renforcement de service proposé représente de l'ordre 600 000 km d'offre supplémentaire.

Pendant la phase de travaux une offre particulière sera proposée pour préserver la desserte du territoire.

➤ Tarifification

La demande principale concerne la mise en place de la gratuité du réseau.

Quimper communauté a fait le choix de la tarification solidaire pour son réseau de transports et fait partie des premières collectivités à mettre en place cette logique qui bénéficie à tous les membres du foyer. Plus de 2400 personnes bénéficient aujourd'hui de la tarification solidaire. Cette tarification fera l'objet si nécessaire, d'ajustement.

Parallèlement des mesures ont été mises en place sur la tarification commerciale pour la rendre plus attractive depuis juillet 2010 (durée de validité du BU portée à 1 heure et valable sur l'aller/retour, création d'un titre groupe valable le samedi, création d'un titre entreprise annuel non nominatif).

La carte de transports Korrigo viendra dès 2012 compléter ce dispositif et permettra de créer de nouveaux titres tout en étant beaucoup plus conviviale et simple d'usage (carte sans contact, rechargement de titres à domicile, post paiement, etc).

Cette carte permettra de compléter les mesures tarifaires existantes pour l'intermodalité (tarification intermodale existante avec les TER et les cars du réseau Penn Ar Bed).

Par ailleurs il faut noter que le niveau d'offre et par voie de conséquence la fréquentation du réseau de Quimper communauté est nettement supérieure à des réseaux de taille équivalente qui ont fait le choix de la gratuité.

2. Parkings relais

Les demandes concernent principalement la création d'un parking relais à l'Ouest de la ville de Quimper (ainsi qu'une demande secteur de Troyallac'h), la situation de ces parcs (demande de parkings relais en amont de Poulguinan plutôt que secteur de Kerdrézec) et dans la création d'un titre de transports journée

Réponse du maître d'ouvrage :

Les parkings relais doivent pouvoir capter les principaux flux de circulation en provenance du bassin de vie et à destination de centre ville de Quimper.

Ils doivent offrir un haut niveau de service pour favoriser le report modal et organiser de manière efficace la rupture de charge induite.

A ce titre ils doivent se situer à proximité des axes importants de circulation, être desservis par les lignes armatures cadencées à 10 minutes, prévues dans le projet, ce qui explique la situation envisagée des 3 parcs relais.

Les études préliminaires ont montré qu'un parc relais sur le secteur Nord-Ouest de la ville pourrait répondre aux besoins de personnes en provenance du secteur de Douarnenez mais sans pouvoir s'appuyer sur une offre de transports importante répondant à l'attente des usagers

Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du PLU de Quimper la mise en place d'un emplacement réservé devra être recherché pour permettre à terme la mise en place d'un parking relais en provenance de ce secteur de la Cornouaille

En matière de tarification, le principe proposé repose sur la gratuité du parking pour l'utilisateur et la prise en charge par celui-ci du coût du transport en bus.

Pour un usager quotidien cela représente aujourd'hui un coût annuel de 140 € (base plein tarif et participation employeur de 50%) et permet un libre usage quotidien du réseau.

Pour les utilisateurs occasionnels une tarification du transport « à la voiture » devrait être proposée sur certains parkings (parkings gardiennés) pour favoriser les déplacements à plusieurs personnes.

La création d'une aire d'arrêt pour les campings cars sur un des parcs relais sera étudiée.

3. Le stationnement

Une forte attente s'exprime sur la création d'une offre de stationnement en centre ville pour compenser l'impact du projet, quelques personnes demandent le maintien d'une offre gratuite, l'ouverture en soirée de parcs de stationnement, certaines s'inquiètent du report de stationnement dans les secteurs résidentiels.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet transports de Quimper communauté, s'inscrit dans la logique du Grenelle de l'environnement qui souhaite développer les réseaux de transports urbains en site propre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports publics, fournir au plus grand nombre des conditions de transports de qualité pour leurs déplacements.

Il a pour objectif et ambition, en synergie avec les projets des autres autorités organisatrices de transports et de la stratégie urbaine de Quimper, de rééquilibrer la place de chaque mode de déplacement en s'attachant à favoriser un meilleur partage de l'espace public et le report vers des transports publics plus performants, plus attractifs, plus accessibles.

Il vise également grâce à la création des voies réservées en centre ville de Quimper, adossée à la façade médiévale et le long des rives de l'Odette, à développer une nouvelle image de l'espace public et à améliorer le cadre de vie.

Pour répondre à ces objectifs il convient de faire évoluer les conditions de circulation et de stationnement dans le centre de Quimper.

Il sera demandé à la ville de Quimper d'engager une réflexion sur la création d'une offre de stationnement complémentaire en centre ville, en cohérence avec les objectifs généraux du projet transports.

Les conditions particulières seront proposées pour le stationnement des riverains et les personnes à mobilité réduite.

4. Modes doux

Les demandes concernent l'aménagement de voies cyclables continues et sécurisées, l'amélioration des cheminements piétons à destination du centre ville, l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet transports prévoit la création d'une voie cyclable sécurisée en double sens en rive gauche de l'Odéon.

Cet aménagement permettra à terme en cohérence avec le projet gare de proposer un itinéraire cyclable Est/Ouest (Eau Blanche/Locmaria/Halage/Frugy)) en lien direct avec le centre ville.

Le schéma vélo en cours d'élaboration et dont les orientations ont été présentées au public lors de la semaine de la mobilité de septembre 2010 prévoit d'organiser sur l'ensemble du territoire communautaire un réseau cyclable sécurisé desservant les principaux pôles d'activités et de développer des services (parkings vélos, jalonnement des itinéraires, information, etc.).

L'utilisation de la voie ferrée desservant l'entreprise Doux de Pluguffan est envisagée dans le cadre de ce schéma pour favoriser le déplacement des piétons et des vélos, mais devra être étudiée en accord avec réseau ferré de France (RFF) et en cohérence avec le SCOT qui prévoit le maintien de la desserte ferroviaire de ce secteur de l'agglomération

Par ailleurs Quimper communauté envisage de mettre en place un système de location moyenne/ longue durée de vélos à assistance électriques (VAE) et de vélos classiques ouvert à tous.

L'amélioration des cheminements piétons fait partie des préoccupations de la ville de Quimper et de nombreux travaux sont réalisés tous les ans pour favoriser l'accessibilité à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite.

5. Accessibilité riverains, commerces,

Des riverains, commerçants, professionnels mobiles s'inquiètent des conditions d'accès en raison de la création des voies réservées aux bus en rive droite de l'Odéon.

Réponse du maître d'ouvrage :

Quimper communauté apportera une attention particulière à ce sujet et tiendra compte de ces remarques dans les études à venir.

Des réponses seront apportées à ces demandes pour préserver l'accessibilité aux riverains et activités et permettre le développement des occupations du domaine public (terrasses, etc.).

6. Le plan de circulation

Plusieurs expressions concernent les risques de report de trafic liés au nouveau plan de circulation (notamment rue des Reguaires), les risques de congestion de circulation, le choix du plan de circulation (rive droite réservée aux bus) le développement de zone 30, les aménagements en faveur des transports collectifs en périphérie du centre ville.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le dossier d'étude d'impact joint au dossier d'enquête publique apportera des réponses sur les conséquences du projet en matière de circulation générale et proposera si nécessaire des mesures compensatoires sur les voies impactées par le projet.

La proposition de voies réservées en rive droite pour les bus présente des avantages fonctionnels (meilleure lisibilité pour les usagers des transports, cohérence avec le projet gare, simplicité du plan de circulation, bonne intégration des modes doux.).

Il doit apporter tout comme le scénario « voies réparties pour les bus sur 2 rives » une bonne fiabilité et ponctualité aux transports collectifs, ce qui est fortement attendu par les usagers avec en plus une desserte plus rapide du centre de Quimper et une meilleure gestion des correspondances.

Les bus n'empruntent plus la place Saint Corentin dans les 2 hypothèses.

Il va également permettre d'accompagner la transformation urbaine de Quimper avec une nouvelle définition des espaces en faveur de la qualité et d'une nouvelle dynamique urbaine.

C'est ce qui conduit Quimper communauté à privilégier cette solution

L'aménagement de la place de la résistance en pôle d'échange multimodal (PEM), permet de gérer dans de bonnes conditions les cars et bus qui doivent accéder à ce site et de faciliter la diffusion d'information dynamique à l'attention des voyageurs et des personnes à mobilité réduite tout en préservant l'organisation de manifestations sur ce site et sur la partie Ouest de la rue du Parc. Pour ces raisons la réalisation du PEM coté rue du Parc n'est pas envisageable compte tenu de l'exiguïté du site

Les aménagements en périphérie de ville visant à favoriser la circulation des transports collectifs sont identifiés et feront l'objet d'une programmation ultérieure.

Le développement de zone 30 est envisagé dans le cadre de l'opération.

7. Aménagement du secteur de la gare

L'aménagement du futur pôle d'échange de la gare en accompagnement du projet BGV (Bretagne à grande vitesse) fait l'objet actuellement d'études préalables en concertation avec la SNCF, la Région, le Département et l'Etat.

Au delà du réaménagement du pôle d'échange, qui devrait préserver une partie importante du bâtiment voyageur existant, qui est nécessaire pour répondre aux augmentations de fréquentation et à une bonne organisation de l'intermodalité, Quimper communauté et la ville de Quimper souhaitent accompagner ce projet par une opération de recomposition urbaine dynamisant ce secteur.

Les études préalables seront présentées dans les prochains mois.

CONCLUSION

Avec 370 contributions, et une réunion publique qui a rassemblé plus de 300 personnes, la concertation préalable a permis à la population de s'exprimer, donner son avis et faire part de ses inquiétudes.

Cette concertation se poursuivra tout au long du processus de construction du projet avec des réunions publiques ou ciblées, une information communication régulière, une page Web dédiée sur le site Internet de Quimper communauté, des journaux d'information distribués aux foyers de l'agglomération.

L'enquête publique qui aura lieu en 2012 permettra à chacun de s'exprimer à nouveau sur le dossier d'avant projet.